



COMPARAISON : TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES

- Saviez-vous que **vos** **coût par jour** dans notre garderie **non subventionnée** ou celle **subventionnée** est presque identique ?
- La **différence** ? C'est le **mode d'aide financière** gouvernementale provinciale et fédérale à laquelle vous avez droit.

<u>COMPARONS</u>	
NOTRE GARDERIE <u>SUBVENTIONNÉE</u> Mademoiselle Sourire 1	NOTRE GARDERIE <u>NON SUBVENTIONNÉE</u> Mademoiselle Sourire 2
<p>Votre contribution <u>quotidienne</u> : 8.35 \$/jour</p> <p><u>PLUS</u></p> <p>Votre contribution <u>additionnelle annuelle</u> payable à Revenu Québec, et basée sur votre revenu familial.</p>	<p>Votre coût : 41,00 \$</p> <p><u>MOINS</u></p> <p>Vos crédits d'impôt pour frais de garde à recevoir du provincial,</p> <p><u>MOINS</u></p> <p>Les diverses aides financières fédérales.</p>
<u>EXPLIQUONS-NOUS</u>	
<p>Pour payer vos frais de garde vous avez <u>deux contributions parentales</u> : Une à payer directement à la garderie et l'autre au gouvernement :</p> <p>1. <u>UNE PREMIÈRE CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE</u> : Une contribution payable à la garderie et pareille pour tous est de 8,35\$ par jour.</p>	<p>Pour payer vos frais de garde de 41,00 \$ par jour, vous avez droit à de l'aide provinciale et fédérale pour diminuer considérablement votre contribution parentale et constater que c'est quasi équivalent au coût, d'une garderie subventionnée.</p> <p><u>Voici les deux diminutions du coût de vos frais de garde auxquelles vous avez droit :</u></p> <p>1. <u>UNE PREMIÈRE DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE GARDE</u> : Une aide provinciale, sous forme de crédits d'impôt, pour vous aider à payer la garderie, vous est accordée basée sur votre déclaration annuelle du revenu familial et vous avez deux choix pour réclamer vos crédits d'impôt :</p>

EN PLUS

2. UNE DEUXIÈME CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE :

Une contribution additionnelle variable **que vous devez prévoir payer à Revenu Québec** lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus :

- **Cette deuxième contribution est basée sur votre revenu familial.**

COMMENT DEMANDER À VOTRE EMPLOYEUR D'AUGMENTER VOS RETENUES D'IMPÔT, À LA SOURCE, SUR VOTRE PAIE ET COMMENT ÉVALUER LA PROVISION NÉCESSAIRE PAR PAIE ?

A. *Pour éviter d'avoir trop à payer au gouvernement en fin d'année, si vous le désirez, vous pouvez demander à votre employeur **d'augmenter vos retenues d'impôt** à la source sur votre paie. Pour ce faire, vous devez remplir et remettre à votre employeur l'un ou l'autre des formulaires suivants que vous pouvez télécharger à partir du site de Revenu Québec :*

- *Demande de retenue supplémentaire d'impôt (TP-1017) ;*

- Lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus ;

OU

- En demandant au gouvernement du Québec de vous verser périodiquement des **paiements sous formes d'avances monétaires, en cours d'année.**

EN PLUS

2. UNE DEUXIÈME DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE GARDE :

Une aide fédérale vous est aussi accordée sous diverses formes de déductions et vous avez deux choix pour réclamer ces déductions fédérales :

- Lors de la production de votre déclaration de revenus ;

OU

- En demandant **une réduction des retenues à la source**, à chaque paie.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CELLE DE LA RÉDUCTION DES RETENUES A LA SOURCE ?

A. **Pour faire la demande des crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants. :**

- *Soit, vous remplissez l'**annexe C de votre déclaration de revenus** ;*

OU

- *Soit, vous utilisez le service en ligne [Demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.](#)*

- Déclaration pour la retenue d'impôt (TP 1015.3)
- <http://www.revenuquebec.ca/fr/sepj/formulaires/tp/tp-1017.aspx>

B. Pour évaluer la **provision (retenue additionnelle) nécessaire par paie** pour couvrir votre contribution additionnelle pour services de garde en garderie subventionnée, utilisez le lien suivant :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/garde-ras-fr.asp>

Références Internet :

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credit_enfant/demande.aspx

B. **Pour faire la demande de réduction des retenues d'impôt à la source**, vous devez compléter le formulaire TD1 du gouvernement fédéral **pour l'année en cours** et le remettre à votre employeur :

Références Internet :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/td1-declarations-credits-impot-personnels.html>

Consultez nos références Internet indiquées ci-dessous, dont un **calculateur**, qui vous permettront **d'établir facilement les sommes auxquelles vous avez droit**.

POUR COMPARER VOTRE COÛT PAR JOUR EN GARDERIE SUBVENTIONNÉE AVEC LE COÛT EN GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE

- Exemples de votre coût de garde quotidien, consultez : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-programme-services-garde/nouvelle-tarifcation/Pages/cout-garde-quotidien.aspx>
- Pour Calculer maintenant votre coût net quotidien de vos frais de garde : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde-net-fr.asp>
- Sur le site Web de <http://www.mllesourire.com/tarifs> Voir « Questions et Réponses »

SOUVENEZ-VOUS QUE NOTRE PERSONNEL EST LÀ POUR VOUS ASSISTER : (418) 681-0641 - info@mllesourire.com – www.mllesourire.com

AU CENTRE ÉDUCATIF MADEMOISELLE SOURIRE

VOUS TROUVEREZ DEUX GARDERIES ÉDUCATIVES AUX PETITS SOINS SOUS UN MÊME TOIT